

Essai de monographie de l'Obélisque de Montgenèvre

Il est rare que la réalisation d'un tracé routier soit commémorée par un obélisque, sans aucun ornement décoratif, à l'époque il est vrai, installé en pleine nature de la pénélaine du col du Montgenèvre, deux cent mètres au-delà du village vers l'Est, mais dans l'axe du clocher de son église, et également à deux cent mètres environ du tracé de la frontière franco-sarde depuis 1713 (par le traité d'Utrecht qui «invente» le principe de la ligne de partage des eaux comme frontière interétatique) jusqu'en 1945, soit sensiblement à hauteur désormais du pont pour skieurs au-dessus de la route, entre les deux versants du domaine skiable de la station. Toutefois la poussée consulaire avait entraîné l'annexion de terres de la Maison de Savoie : sous le premier Empire, le col sépare seulement les départements des Hautes Alpes de celui, nouveau, du Pô.

De «*style sévère mais d'exécution savante*» dans l'influence néo-égyptienne de l'époque, la première pierre de cet édifice a été posée le 9 septembre 1804 par le préfet Ladoucette **(a)** avec un procès-verbal enfermé dans un coffret dont le plomb fût largement fourni par les vestiges romains du Mons-Seleucus (vallée du Buëch, près de Serres), découverts lors de fouilles entreprises sur son initiative personnelle. La route avait été «ouverte» le 12 Avril 1804 (22 germinal an XII), selon une médaille commémorative mentionnée par ce préfet, dans son «Histoire des Hautes-Alpes». L'inauguration de l'obélisque, trois ans plus tard en 1807, semble contemporaine du parachèvement aux normes nouvelles de la route «impériale» d'accès au col : elle deviendra côté français la RN 94, et côté italien la SS 24. Il est remarquable qu'elle reste encore en France dans le réseau d'intérêt national géré directement par l'Etat, réminiscence de sa vocation initiale «stratégique».

Ce monument «*en roche coquillière*», au large de la rive droite du torrent de la Rune, réceptacle des eaux du bassin du Chalvet, est haut de vingt mètres, avec une emprise du socle formant un carré de quasiment cinq mètres de côté. Compris dans l'emprise de la route, il ne forme pas une parcelle individualisée au cadastre, et est donc propriété de l'Etat au sein de la RN 94. Selon le P.L.U. de 2012 de Montgenèvre, la «*Pyramide édifée au col de*

Montgenèvre et parcelles avoisinantes» constitue un «*site*» qui est à la fois inscrit (arrêté du 29 mars 1941) et classé partiellement (par arrêté du 26 avril 1941) pour sensiblement son quart nord-est. Il est protégé par une servitude de protection spécifique d'un rayon de 50 mètres autour de l'obélisque où tout projet de modification requiert l'avis préalable de l'architecte des bâtiments de France. Il s'agit du seul «monument historique» sur la commune de Montgenèvre, car le fort du Janus et l'ouvrage Maginot des Gondrans, à la limite de celle de Cervières, sont labellisés «patrimoine du XXème siècle», et classés en zone N (naturelle) du P.L.U. communal. Le 4 Février 2021 toutefois a été classé comme monument historique l'ensemble du fort italien du Chaberton, au sommet du massif éponyme.

L'inscription en français, en relief sur une lourde plaque de bronze du socle de l'obélisque, face Ouest (tournée vers Briançon et France, par la Durance) est reproduite, mais avec de larges variantes textuelles, **(b)**, en italien à l'opposé (vers Suse par la Doire ripaire), en latin pour la face Nord et en espagnol côté Sud, pour bien souligner la vocation «d'Espagne à l'Italie» de cette route classée «impériale» ab initio, fraction de la grande «via domitia» de la Rome antique : Particulièrement soucieux de développement économique, le préfet Ladoucette voulait «vertébrer» la totalité de son département sur cet axe, susceptible d'alimenter un courant d'échanges entre la plaine padane et celle du Rhône pour revitaliser ainsi l'économie des Hautes-Alpes.

« Napoléon le Grand, Empereur et Roi, restaurateur de la France, a fait ouvrir cette route au travers du Montgenèvre pendant qu'il triomphait de ses ennemis sur la Vistule et l'Oder. J.C.F. Ladoucette, Préfet et le Conseil Général du département ont consacré ce témoignage de leur reconnaissance - 1807 – restauré 1855 (fonderie de Vienne). »

*

Artilleur de formation et de pratique (dès le siège de Toulon en 1793), l'Empereur Napoléon était fort soucieux d'améliorer la traversée des Alpes pour ses canons de campagne : l'épisode du franchissement du col du Grand Saint-Bernard, enneigé, par l'armée consulaire, immortalisé par le tableau de David, où il est sur son cheval dressé sur ses seules pattes arrières, avant la victoire décisive de Marengo (14 Juin 1800), s'était caractérisé par la difficulté

du transport de l'artillerie, démontée, rendant la descente périlleuse pour contourner et s'emparer - en deux semaines - du fort de Bard, édifié au sommet de la cluse de la Doire Baltée fermant le Val d'Aoste, pourtant armé par une seule compagnie autrichienne, cent fois inférieure en nombre.

Plusieurs itinéraires «stratégiques» à aménager de manière à permettre un passage plus aisé des «prolonges» d'artillerie, inventées par Gribeauval et tirées par des attelages, avec donc des canons quasiment prêts à tirer sur les fortifications de barrage de l'ennemi, furent donc envisagés dans les Alpes, notamment hors le Val d'Aoste, ceux par les cols du Mont-Cenis ou bien du Montgenèvre pour aboutir dans ces deux cas à Cluse, à l'orée de la plaine padane, à deux jours de marche de Turin. (Le tracé par Montgenèvre permet en outre de contourner le pas de Suse le cas échéant, en gravissant le col de Sestrières pour descendre par le Valcluson jusqu'à Pignerol. *Notons qu'à l'hiver 1800/01 les forces de secours furent toutes bloquées par les neiges sauf celle commandée par Murat qui passa... par le Montgenèvre*).

L'administration parisienne, au plus haut niveau **(c)**, et le Conseil général des Ponts et Chaussées inclinaient fortement en faveur du premier projet, afin de favoriser le nouveau département du «Mont-Blanc» (le mot «Savoie» ne date que du plébiscite de 1860 car il ne devenait «diplomatiquement» «disponible» qu'après la création concomitante du Royaume d'Italie). C'était de plus l'orientation de la Maison de Savoie depuis Utrecht de largement favoriser le trafic, pour elle «interne», par le Mont-Cenis, en laissant volontairement périlcliter la montée vers le Montgenèvre par le versant transalpin depuis Suse. A la veille de la révolution française, la route par le col du Montgenèvre avait ainsi perdu tout trafic commercial et le chemin était bien détérioré.

Pour relancer le trafic inter-alpin par cette voie cottienne, et désenclaver le Briançonnais, le Préfet des Hautes-Alpes Ladoucette eût l'audace d'engager sa cassette personnelle à hauteur de 25 000 francs pour entamer sans retard le chantier, selon le plan de l'ingénieur Petin : Il réussit ainsi à mobiliser, bien relayé par le sous-préfet de Briançon Barthélémy Chaix, la main d'œuvre des dix-huit communes environnantes (*) et la garnison de Briançon – jusqu'à 1 700 hommes selon certains : Le col fut atteint, dit-on, ainsi (*) : énumérées par Ladoucette : c'est l'actuel ressort de la Communauté de Communes du grand briançonnais... et antan celui de «l'Escarton» de Briançon.

en un mois, au printemps 1804. Le préfet continua à plaider à Paris un dossier ainsi bien mieux maîtrisé tant dans son coût que dans son délai d'achèvement. «Menacé de destitution», selon ses propres mots, il tenta de justifier sa témérité directement auprès de Napoléon en exposant sa vue d'ensemble et sollicitant 150 000 francs pour achever le travail routier entrepris. L'approbation impériale fût, selon Ladoucette, tardive et...au départ muette, par l'envoi de quinze ordonnances successives de 10 000 francs, en sus du remboursement en premier, de ses fonds personnels engagés, devenus donc a posteriori une «avance», très bel exemple d'impulsion administrative de terrain récompensée.

Les fonds impériaux affectés, toujours réminiscence du passage du Grand Saint Bernard, car la forte tradition hospitalière de Montgenèvre, depuis les Romains et le Moyen Age, avait disparu au XVIIIème, comportaient également le financement de la première tranche, comme pour toutes les traversées alpines stratégiques, d'un hospice au sommet du col, qui serait ici tenu par des trappistes venant d'Italie car l'empereur venait d'y supprimer tous les monastères dans les nouveaux départements français. L'ordre des trappistes réussit à détourner l'essentiel de cette subvention, longtemps bloquée à Paris de surcroît, au profit de leur maison-mère de Cavara et un seul bâtiment était achevé à la fin de l'Empire. Diverses formules ne permirent pas dans les lustres suivants de faire fonctionner durablement un hospice.

Malgré le vif soutien de Crétet jusqu'à son décès, la nouvelle route du Mont-Cenis, accessible à l'artillerie montée, ne sera, quant à elle, achevée qu'en 1811.

*

Il semble difficile de ne pas faire un rapprochement avec une autre réalisation assez spécifique, sise au début de la montée du col depuis la Vachette, à environ 950 mètres après la bifurcation vers Les Alberts, à la cote 1450 mètres, la «**fontaine Crétet**» : alimentée par une dérivation de la Durance elle était fort utile pour désaltérer les hommes et plus encore les bêtes avant la partie rude de la montée. La plaque commémorative en est très explicite :

« A E.Crétet, Comte de Champmol, Ministre de l'Intérieur, commandant de la Légion d'Honneur (l'appellation classique de commandeur ne s'était pas encore imposée) sous les auspices duquel on ouvrit la route du Montgenèvre.

J.C.F.Ladoucette, Préfet des Hautes Alpes, membre de la Légion d'Honneur et le Conseil général du département – 1808. (restaurée 1835) ».

(et aussi en 1900, selon l'indication gravée elle dans la pierre, sous la plaque).

S'agissait-il d'une manière habile pour le Préfet Ladoucette de revenir dans les bonnes grâces du principal opposant à son projet routier...devenu entretemps son supérieur direct, en qualité de ministre de l'Intérieur ?, et tout autant de compenser, aux yeux de celui-ci, l'inauguration de l'obélisque l'année précédente et comportant seule une inscription en l'honneur de celui-là, sous la révérence à l'Empereur ? On peut logiquement le présumer, tant par le rapprochement évident des dates que par le choix astucieux d'une fontaine publique, dans un but d'amélioration de la circulation routière encore exclusivement animale, objet au plan national de toute l'attention du ministre E. Crétet. Ainsi que le précise ci-après les courtes notices biographiques des deux personnages, le ministre se montra favorable la même année à l'élévation dans la noblesse d'empire de Ladoucette, qui sera ensuite muté en promotion l'année suivante dans un département rhénan à «acclimater», même pour un lorrain : Les rivalités administratives ne sacrifiaient pas l'intérêt général et ne manquaient pas, à l'époque, d'un certain panache, au moins dans cette affaire.

Jacques-André Lesnard, décembre 2016, et complété avril 2021

(a) Jean-Charles-François **Ladoucette** naît à Nancy en le 4 Octobre 1772. Il est nommé Préfet des Hautes-Alpes et installé le 13 Avril 1802 : simple conseiller municipal de Villers-sur-Meuse, le ministre de l'Intérieur Chaptal suggérait de le nommer au conseil général de la Seine : Napoléon lui préféra pour ce poste...La Fayette, mais retint son nom pour le mouvement préfectoral en cours, «à son insu» précise-t-il. Il succède à Gap au créateur de cette fonction le 2 Mars 1800, en application de la célèbre loi du 28 Pluviôse An VIII, Félix Bonnaire, qui devient Préfet de la Charente.

Ladoucette reste plus de sept ans en poste de Gap où existe toujours une statue à sa gloire; il fonde le musée du chef-lieu et la société «d'émulation» devenue «d'études» (savantes). Fêré d'archéologie, on peut induire qu'il vint à Montgenèvre après la découverte sur place de vestiges celtes et romains. Sa réussite d'administrateur lui vaut d'être nommé chevalier d'Empire en 1808, puis baron « *de Ladoucette* » en 1809, en supprimant son premier prénom de Jean, et de devenir parallèlement Préfet de la Roër(*). Il y restera en fonction cinq ans jusqu'à l'écroulement de l'Empire, devenant l'année suivante Préfet de la Moselle durant les Cent-jours (au dernier moment, raconte-t-il, car l'Empereur voulait le renvoyer dans les Hautes-Alpes...en remerciement de l'accueil chaleureux réservé par la population locale lors du «vol de l'aigle»). Après vingt ans largement consacrés à l'écriture, dont une remarquable «monographie» des Hautes-Alpes, en 1834, sous Louis-Philippe, Ladoucette est élu député de Moselle il représente l'arrondissement de Briey jusqu'à la Révolution de février 1848, peu avant son décès survenu à Paris, le 19 Mars 1848.

(*) Formé le 4 XI 1797 par le Directoire en même temps que ceux plus au sud de «Rhin et Moselle», (chef-lieu Coblenche), du «Mont-tonnerre», (chef-lieu Mayence) et de la «Sarre», les quatre départements forment la *République-«sœur» Cisrhénane*, au drapeau en bandes verticales vert-blanc-rouge devenu ensuite celui ...de l'Italie, incorporée officiellement à la France le 9 mars 1801 par le traité franco-autrichien de Lunéville,(signé après Marengo et surtout Hohenlinden le 3 décembre 1801 (victoire de Moreau), tout comme l'annexion des anciens Pays Bas autrichiens et la principauté de Liège). Ce département de la Roër était composé, essentiellement, de l'ancien duché de Juliers et Clèves, de la ville libre d'Aix-la-Chapelle qui en sera le chef-lieu, et des possessions rive gauche de l'archevêque-prince électeur de Cologne. Il doit son nom, écrit à la mode néerlandaise, d'une rivière descendant de l'Eifel, affluent - à Roëremonde... - de la Meuse, et doit donc se prononcer «rour» (Rur en allemand, à ne pas confondre avec la Ruhr qui est rive droite du Rhin). Les trois sous-préfectures de ce département, déjà économiquement riche et diversifié comportant 616 287 habitants selon le recensement de 1809, étaient sises à Clèves, Cologne et Crevelt (pour Krefeld). Dissous en 1814, l'essentiel fait partie de l'actuel Land allemand de Rhénanie du nord-Westphalie mais sa fraction de la vallée de la Meuse a été incorporée dans la province du Limbourg des Pays-Bas, chef-lieu Maastricht, dès le Congrès de Vienne.

(b) D'après la monographie de Ladoucette, la plaque italienne aurait été rédigée ainsi par un M.Visconti : *In onore di Napoleone, Imperatori de Francesi et Re d'Italia, per avere aperta una via a traverso delle montagne di questa provincia e aver resto il passaggio dalla Francia in Italia piu comodo et piu sicuro.*

L'assemblea elettorale radunata a GAP et tutto il popolo della prefettura delli alpi superiori hanno eretto questo monumento della lor gratidune inverso la providenza dellotimo principe, anno MDCCC VII ? G.C.F. Ladoucette essendo prefetto.

Le texte en espagnol – dû à M.Corréa - se lit : *A Napoleon emperador augusto y Rey de Italia que despues de haver con su esfuerzo y prudencia restaurado la Francia y dilatado sus limites. Para que el regreso à l'imperio fuesse mar seguro a los viajeros y mas conveniente al comercio. Ha mandado trazar obrir y construir este camino por los Alpes y las sierras de Mont-genève El conseio y los pueblos del partido de los Alpes Altos reconnosidos a su soberama Providencia han consagrado esta memoria el anno de 1807, administrandole de J.C.F Ladoucette, prefecto.*

La version latine est ainsi gravée : *Napoleoni imp.(erator) aug.(ustus) Italarum regi quod galliis virtute sua restitutis earumque finibus propagatis ut imperi accessum viatoribus latiore commerciiis faciliorem redderet viam per montes triciolorum et alpes cottias aperuerit, muniverit straverit ordo et populus provinciae alpinae superioris providentissimo principi. Anno MDCCCVII curante J.C.F. Ladoucette praefecto.*

Evidemment proches, ces quatre textes comportent de subtiles différences :

- Napoléon le Grand devient empereur auguste et n'est qualifié d'empereur des français qu'en italien. Dans sa concision, le texte français omet de préciser qu'il est roi de l'Italie, alors que c'est mentionné dans les trois autres plaques.
- Plus remarquable est l'allusion mais dans le seul texte français «*pendant qu'il triomphait de ses ennemis sur la Vistule et l'Oder*», avec une curieuse inversion géographique et chronologique pour ces deux fleuves : les victoires, retentissantes, contre les Prussiens pour «l'Oder» sont du 14 octobre 1806 à Iena et Auerstaedt; Celles, incertaine d'Eylau (07 Février 1807) et probante de Friedland (le 14 Juin) contre les Russes se situent bien à l'est du cours de la Vistule... Doit-on y voir une allusion subliminale et révérencieuse du préfet au

lieu de la décision (*des ?*) de l'empereur octroyant les crédits et le remboursant....

- Seuls les textes italien et espagnol précisent l'intérêt pour le commerce rendu «*plus commode et plus sûr*» par la nouvelle voie mais les quatre plaques passent naturellement sous silence l'intérêt stratégique pour l'artillerie de campagne et la vitesse de déplacement de toute l'armée franchissant le col...

- Le Conseil général, alors institution nouvelle et non encore élue, devient en italien une «assemblée électorale (?)», en espagnol un «conseil» et en latin un sobre «ordo», dans les trois cas soigneusement associé au peuple (du département) et placé avant la mention du nom du préfet en exercice, à l'inverse de la rédaction française conforme à l'ordre protocolaire qui accorde la prééminence au représentant territorial de l'Etat...et ici en l'absence de toute allusion au peuple....

N'épiloguons cependant pas sur les interprétations que l'on pourrait déduire de ces divergences rédactionnelles... Les plaques originelles de «*six quintaux métriques chacune en marbre noir de Como d'une seule pièce*» ont été saccagées sinon détruites par l'armée austro-sarde en 1814/1815, en partie pour se venger de la résistance opiniâtre de la citadelle de Briançon qui ne se rendit pas. Ils respectent toutefois l'obélisque lui-même. La restauration de 1855, quarante ans plus tard, avec des plaques de bronze, a-t-elle conservé scrupuleusement, en pleine période «Viollet le Duc», les textes originaux dont le préfet Ladoucette précise dans son ouvrage qu'ils ont été «composés par l'Institut» ? (pour le latin et le texte français) : dans son ouvrage, Ladoucette retient 1806 ainsi et non 1807 en date de fin de citation des inscriptions !

(c) notamment sous l'impulsion d'Emmanuel **Crétet**, conseiller d'Etat en 1799, négociateur du Concordat, rédacteur des statuts de la Banque de France dont il sera le premier gouverneur après avoir dirigé fermement l'administration des Ponts et Chaussées en 1806 : Savoyard, natif de Pont de Beauvoisin en 1747, (année de la création de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées !!), on peut comprendre son inclination pour l'itinéraire savoyard. Il deviendra Ministre de l'Intérieur en août 1807, où il impulsera une politique d'aménagement spectaculaire tant dans la capitale que pour mettre en place un réseau routier

métropolitain. Ceci lui vaudra d'être inhumé au Panthéon, peu après avoir laissé sa place ministérielle à Fouché (qui réunit ainsi pour toujours Police et Intérieur dans l'organisation ministérielle française...) à l'automne 1809, pour raisons de santé, avant de décéder le 28 novembre. Il avait acheté comme bien national la chartreuse de Champmol près de Dijon, nécropole des ducs de Bourgogne, ce qui lui valut en 1808 le titre de comte de Champmol, mentionné dans la plaque dédicatoire de la fontaine au pied du col.